

PROCES-VERBAL

Séance du 10 avril 2026

L'an 2026 et le 10 avril à 19h30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage : 03/04/2026

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : DAGUET Eloïse, FONTAINE Eugénie, GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, ROUSSEAU MERCIER Angéline, ROYER Anne-Charlotte, SCHWARTZ Béatrice, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DEVANNE Alex, DUVERGER Thibaud, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. BAUR Grégory à Mme RAGOBERT Catherine

A été nommé secrétaire : M. DEVANNE Alex

Ordre du jour :

- Proposition de désignation participation CCID
- Attribution de subventions 2026
- Taux de taxes locales 2026
- Approbation budget 2026
- Approbation devis remplacement PC secrétariat
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé à l'unanimité.

Décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

Devis signés depuis Conseil Municipal du 27 mars 2026		Montant TTC
Total	Carburants mars	298,06 €
La Poste	Affranchissements mars	15,12 €
Cordolyne	Reproduction clé boîte aux lettres logements	16,00 €
Weldom	Fournitures diverses	235,90 €

Proposition de désignations participation CCID

Madame RAGOBERT Catherine, demande au conseil municipal de proposer à Monsieur le Directeur des Services fiscaux une liste de 24 personnes destinées à être nommées commissaires titulaires ou commissaires suppléants au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVENT** à l'unanimité ladite liste annexée à la délibération,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame RAGOBERT Catherine pour effectuer les démarches nécessaires.

Attribution de subventions 2026

Madame Catherine RAGOBERT présente aux membres du Conseil Municipal la liste des subventions accordées à diverses associations les années précédentes et leur demande de se prononcer sur l'attribution des subventions qui seront inscrites au budget 2026.

Les demandes de subventions accompagnées d'un bilan financier sont examinées une par une.

Monsieur Gilles BERTRAND, président de l'ENCN et Madame Eloïse DAGUET présidente des Amis de la Bibliothèque ne prennent pas part aux votes.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des propositions inscrites au tableau ci-dessous, après en avoir délibéré, à la majorité, par un vote à bulletin secret de 12 OUI et 1 BLANC

- **APPROUVENT** les montants de subventions proposés pour l'année 2026, le montant total s'élevant à 6 730€ selon le tableau ci-après,

Subventions aux associations 2026	
ENCN	2 500 €
Comité des fêtes	1 200 €
Participation Noël	600 €
Coopérative scolaire de Nibelle	375 €
Autres Associations de Nibelle	
ACPG CATM (Anciens combattants)	100 €
Amis de la Bibliothèque	350 €
Amicale de Sapeurs pompiers CNN	100 €
Société communale de chasse	100 €
Autres subventions	
Les pieds d'argile (Marché des Potiers)	1 000 €
Solidarité beaunoise (banque alimentaire)	120 €
Les donateurs de Sang	35 €
Entente Beaune Boiscommun (basket)	70 €
Karaté Beaune	30 €
Danse et vous	50 €
AIPE - Collège Frédéric Bazille	100 €
TOTAL	6 730 €

- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 en section de fonctionnement, au compte 65748.

Taux de taxes locales 2026

Madame Catherine RAGOBERT présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, selon délibération du 11/09/2006, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Mme Catherine RAGOBERT présente plusieurs scénarii possibles d'évolution des taux de fiscalité pour l'année 2026. Il est décidé après un tour de table de suivre l'avis de la commission finances réunie le 08 avril 2026 et de soumettre au vote le scénario suivant :

- taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants : 11.16%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.63%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.55%

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret à la majorité par un vote de 12 OUI 2 NON et 1 BLANC,

- **DÉCIDENT** d'appliquer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants : 11.16%
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.63%
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.55 %

- **CHARGENT** Madame Catherine RAGOBERT, Maire, de notifier ces décisions aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Approbation budget 2026

Madame Catherine RAGOBERT, Maire, présente les hypothèses retenues pour le budget primitif et unique de l'année 2026. Cette présentation conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57, intègre l'état annuel 2025 des indemnités des élus.

Le budget s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de 1 122 088.00€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 550 612.00€ pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses	785 690,57 €
Autofinancement viré à la section Investissement	336 397,43 €
Total	1 122 088,00 €
Recettes	829 458,88 €
Résultat reporté des années précédentes (R002)	292 629,12 €
Total	1 122 088,00 €

Section d'investissement

Dépenses nouvelles	383 140,95 €
Solde d'exécution d'investissement (R001)	112 308,42 €
Restes à réaliser 2025	55 162,63 €
Total	550 612,00 €
Recettes nouvelles	46 743,52 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	167 471,05 €
Virement de l'excédent de fonctionnement	336 397,43 €
Total	550 612,00 €

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ADOPTENT** le budget primitif et unique 2026,
- **AUTORISENT** Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- **AUTORISENT** Madame la Maire à signer tout document s'y rapportant.
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT d'exécuter le budget primitif 2026.

Approbation devis remplacement PC secrétariat

Le poste informatique du secrétariat est devenu lent et obsolète compte tenu de son ancienneté et de l'utilisation des logiciels métiers, consommatrice en mémoire. Dans un souci d'uniformisation du matériel, Madame Catherine RAGOBERT présente aux membres du conseil municipal le devis de la Société BERGER LEVRAULT établi pour le remplacement du poste de travail et les prestations qui y sont liées, destiné au secrétariat pour un montant de :

BERGER LEVRAULT : 2 071.00€ HT soit 2 485.20€ TTC mise en service et assistance comprise,

Les membres du conseil municipal **après en avoir délibéré, à l'unanimité**,
Considérant la nécessité de renouveler le matériel,

- **APPROUVENT** le devis de la société BERGER LEVRAULT qui s'élève à 2 071.00€ HT soit 2 485.20€ TTC
- **CONFIRMENT** l'inscription des crédits nécessaires en section d'investissement à l'article 2183-Acquisition matériel bureau et informatique pour un montant de 1 672.00€ HT soit 2 006.40€ TTC et en section de fonctionnement à l'article 618- Divers services extérieurs pour un montant de 399.00 HT soit 478.80€ TTC
- **DÉLÈGUENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour passer commande du matériel.

Questions diverses :

- Madame Catherine RAGOBERT

- Revient sur la dénonciation anonyme reçue par deux conseillers municipaux, relative au sort réservé par la précédente mandature aux matériels obsolètes, non sécuritaires, voire non assurés (broyeur d'accotements, épareuse et remorque). Le broyeur et la remorque ont fait l'objet d'une vente pour pièces détachées, enregistrée en comptabilité en 2023 et 2024. L'épareuse a subi des vols partiels de pièces et a été cédée à titre gratuit. La gendarmerie sera informée de cette dénonciation.
- Informe le conseil sur l'avancement du projet épicerie. Une réunion avec le futur commerçant est prévue mercredi 15 avril. Il convient de valider la proposition du conseil sur le montant du loyer, la durée de la franchise de loyer et la caution correspondante.
Le bail sera soumis à l'accord du conseil municipal, idéalement le 29 mai prochain.
- Alerte sur la nécessité de commander les fleurs pour les plantations prévues en mai prochain.

- Monsieur Pascal SAUVAGE

- A été alerté sur la panne d'éclairage public rue de la Gare.
- Informe que les opérations de point à temps sur les nids de poule de nos routes communales sont prévues dans le planning d'interventions des agents.
- Précise que la temporisation de l'éclairage public a été modifiée dans le bourg : extinction à minuit le vendredi et samedi soir.

- Madame Mélanie LESSEUR

- Préviens les membres du comité fleurissement d'une réunion le 18 avril prochain pour établir la commande de printemps.

- Madame Béatrice SCHWARTZ

- Informe que l'association des Amis de la bibliothèque poursuit la rénovation de la cabine à livres pour idéalement une mise en place devant la bibliothèque avant le 3 mai. La commune doit préparer la dalle de réception.

- Madame Anne-Charlotte ROYER

- Demande quelle réponse a été apportée à la requête relative à une voie douce le long de la route de Nesploy, à l'image de ce que la commune de Chambon a réalisé. Catherine RAGOBERT précise que cette demande avait déjà été prise en compte : la largeur des accotements ne permet pas une telle réalisation. En tout état de cause, de tels travaux ne sont pas réalisables sans subventions.

Prochain conseil : 29 mai

En mairie, le 15/04/2026
Madame la Maire
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance
Alex DEVANNE

